

Zeitschrift: Revue internationale d'apiculture
Herausgeber: Edouard Bertrand
Band: 17 (1895)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE INTERNATIONALE

D'APICULTURE

Adresser toutes les communications à M. Ed. BERTRAND, Nyon, Suisse.

TOME XVII

N° 10

OCTOBRE 1895

MORT DE M. LANGSTROTH

Nous venons d'apprendre le départ de ce monde de l'un des pères de l'apiculture moderne, de l'homme distingué qui a écrit ce livre admirable, *The Hive and Honey-Bee*, et inventé la ruche qui a transformé la culture des abeilles. La nouvelle nous en parvient par la lettre suivante de son ami et collaborateur :

Hamilton, Illinois, 8 octobre 1895.

Cher monsieur Bertrand,

Nous venons de recevoir une lettre de M^{me} veuve Anna Cowan, la fille de notre ami L.-L. Langstroth, qui nous annonce la mort subite de son père, arrivée le dimanche 6 courant, pendant qu'il prononçait un sermon dans une église de Dayton, Ohio. L'enterrement aura lieu demain, 9 courant; malheureusement je suis trop vieux pour faire, sans grande fatigue et sans risque de refroidissement, un trajet de plus de 500 kilomètres et retour, et mon fils souffre en ce moment d'une douleur rhumatismale qu'il serait dangereux d'aggraver sans urgente nécessité. Aussi avons-nous télégraphié à M^{me} Cowan notre regret de ne pouvoir assister aux obsèques de notre vieil ami.

Depuis son retour à la santé, Langstroth avait recouvré toute son énergie. Ainsi il était allé, accompagné de M^{me} Cowan, à la convention annuelle des Apiculteurs de l'Amérique du Nord, qui s'est tenue, en septembre dernier, à Toronto, Canada, ville située à plus de 600 kilomètres de Dayton, et y avait prononcé un long discours sur les premières importations d'abeilles italiennes aux Etats-Unis.

Il est inutile que je vous dise que la présence à la convention du fondateur de l'apiculture américaine a été accueillie par les apiculteurs réunis avec les plus chaudes acclamations.

Sans aucun doute, la fatigue d'un aussi long voyage, jointe à ses incessantes préoccupations, toujours dirigées vers le progrès de l'apiculture, a contribué à hâter sa fin.

Pour vous donner une idée de l'activité de son esprit, quand il est question d'abeilles, je vous dirai que depuis son retour à Dayton

il a écrit un article pour l'*American Bee Journal*, dans lequel, prenant part aux discussions sur la capacité des ruches, il raconte que ses dernières ruches avaient 13 cadres au lieu de 10 et qu'elles lui donnaient de plus grandes récoltes, reconnaissant ainsi que j'ai amélioré sa ruche en augmentant sa capacité. Il avait promis, en outre, au rédacteur des *Gleanings* de continuer un long article, commencé avant sa dernière attaque de maladie cérébrale, qui a duré trois ans, sur ses souvenirs apicoles. Il m'a envoyé une pièce de 24 vers qu'il a composée à propos de la mort de ma chère épouse; enfin, il nous a écrit deux lettres pour nous engager à essayer de nourrir les abeilles avec du lait malté mêlé de miel, pour remplacer la bouillie des larves durant l'absence de récolte, dans l'espoir que cette nourriture exciterait les abeilles à produire du couvain. Cette idée lui est venue en lisant ce que M. T.-W. Cowan écrit à propos du *chyle food* (nourriture chylaire. *Réd.*) dont les larves sont nourries.

Il nous annonce en outre qu'il a communiqué cette idée à plusieurs autres apiculteurs, afin qu'il soit possible de déterminer d'une manière positive s'il y a quelque chose à tirer de son idée.

Quand on songe à une telle activité chez un homme de son âge (près de 85 ans), il est facile de comprendre que ses nerfs n'ont pu la supporter. Dans les attaques auxquelles il était sujet, une partie seulement du cerveau était atteinte; il en devenait incapable de réfléchir pendant des mois et des années; mais ce dernier choc a été plus fort. Une telle mort est heureuse pour celui qui s'en va, car il meurt sans souffrance, mais elle est bien douloureuse pour ceux qui survivent à un parent aussi aimé et estimé par les siens.

Je vous enverrai plus tard des renseignements plus complets sur les circonstances de sa mort, si elles présentent quelques particularités intéressantes.

Ch. DADANT.

DE L'HÉRÉDITÉ CHEZ LES ABEILLES

Les abeilles du Caucase

Le sujet de l'hérédité chez les abeilles a été fréquemment traité dans les colonnes de la *Revue* ces dernières années ⁽¹⁾. M. Grimshaw, en Angleterre, le Dr Metelli, en Italie, et le pasteur Schœnfeld, en Allemagne, ont exprimé l'opinion que, chez nos insectes, la transmission à la descendance des qualités et dispositions acquises n'est pas l'œuvre exclusive de la mère et du mâle, mais qu'une partie des caractères qui distinguent une famille est due à l'influence du milieu dans lequel la progéniture est élevée et au suc nutritif administré

⁽¹⁾ Voir *Revue* 1892, p. 430 à 433, p. 489 à 492, p. 253 à 255; 1893, p. 2 et 3, p. 463 à 473, p. 240 à 243, p. 245 et 246; 1894, p. 42 à 44.

par les nourrices. Cette théorie a été combattue par Alph. de Candolle et M. Ch. Dadant, et l'influence attribuée aux nourrices n'a été admise que dans une mesure restreinte par M. B. Spoerer et M. D. Reber.

L'année dernière, l'occasion s'est présentée à nous de faire, dans des conditions qui nous ont paru spécialement favorables, une expérience dans le but de vérifier la théorie de MM. Grimshaw, Metelli et Schöenfeld, théorie que nous avons nous-même acceptée et soutenue, en nous appuyant sur nos propres observations.

A la demande de notre aimable confrère de Saint-Petersbourg, M. G. Kandratieff, son ami, M. N. Schawroff, directeur de la Station Séricicole et Apicole de Tiflis, avait eu la grande obligeance de nous envoyer une reine de la race grise du Caucase. Ces abeilles ont la réputation tout à fait méritée d'être d'une grande douceur et de pouvoir être maniées sans le secours de la fumée. Par conséquent, en introduisant la dite reine dans une colonie de mauvais caractère, nous devons avoir la possibilité de vérifier sur sa progéniture l'influence attribuée aux nourrices. Nous choisîmes donc dans le rucher une famille d'abeilles communes pures (issue d'une reine importée de France l'année précédente) qui s'était montrée particulièrement agressive pendant toute la saison, et sa reine fut tuée et remplacée, le 28 août 1894, par la caucasienne. Celle-ci pondit abondamment avant l'hiver et recommença de bonne heure ce printemps; à la fin d'avril, la colonie était la plus forte du rucher et dut recevoir sa boîte de surplus une dizaine de jours avant les autres. Or, ses abeilles étaient d'une douceur remarquable⁽¹⁾ et, bien que nous ayons toujours mis l'enfumoir de côté pour les visiter, elles ne nous ont jamais piqué. Donc, dans le cas dont il s'agit, l'influence des nourrices et du milieu semble avoir été nulle, puisque la progéniture de la reine caucasienne a pleinement hérité de la douceur de sa race.

Une seule expérience ne suffit pas pour renverser une théorie basée sur un très grand nombre d'observations, mais comme celle ci-dessus tend à infirmer nos précédentes conclusions, nous tenons à la faire connaître, afin de montrer que nous cherchons avant tout la vérité. Il est bien désirable que les expériences soient continuées.

Les abeilles dans les provinces du Caucase appartiennent à deux races de couleurs différentes, mais qui possèdent les mêmes qualités. Dans une très intéressante notice de M. Schawroff sur l'état actuel de l'apiculture dans le Caucase⁽²⁾, se trouve une carte des provinces caucasiennes dans laquelle l'habitat des deux races et de leurs croisements est marqué au moyen de teintes de différentes couleurs. La

⁽¹⁾ Malheureusement la ruche a essaimé pendant notre absence en juin et la reine s'est perdue. La souche a élevé une nouvelle reine dont la progéniture s'est montrée assez douce à la visite d'automne, mais il y a bien des chances pour qu'elle ne soit pas pure.

⁽²⁾ Tiflis, 1893, Imprimerie de K.-P. Koslowsky, rue Golovinsky Prospect, 42.

race grise occupe toute la partie septentrionale et montagneuse et s'étend jusqu'un peu au sud de Tiflis; la race jaune habite la province d'Erivan et l'Arménie russe. Dans la région d'Elisabethpol se trouve un croisement des deux races. La couleur de chacune varie d'intensité selon les régions. D'après ce que nous a dit M. Kandratiéff, la variété méridionale serait d'un jaune plus franc et plus clair que la race italienne. Les abeilles grises que nous avons reçues de Tiflis sont légèrement plus claires que nos abeilles communes et se rapprochent un peu des Carnioliennes pour l'aspect.

LETTRES DE FRANÇOIS HUBER

à M^{lle} Elisa de Portes

DOUZIÈME LETTRE

Précautions à prendre pour observer les abeilles

17 mai 1829.

Il était, je crois, question dans la lettre égarée des précautions à prendre en commençant à observer les abeilles; la première est de les regarder en profil, en face on risquerait qu'à leur retour de la campagne il ne s'en prît quelqu'une dans vos cheveux et qu'elles ne vous piquassent dans leur irritation, ne pouvant pas s'échapper de ce filet à leur gré. 2^o Il ne faut pas en observant avoir le soleil devant vos yeux, la lumière directe éblouit, au lieu que lorsqu'elle est réfléchie on peut observer mieux et plus tranquillement. 3^o Ne pas faire de grands mouvements auprès des ruches, ni permettre que d'autres en fassent, ce qui pourrait aussi les irriter. 4^o La ruche que vous observez doit avoir des volets qui puissent s'ouvrir et se fermer sans secousse et sans aucun bruit et qui ne doivent s'ouvrir et se fermer que pendant l'observation; un éclaircissement continuél déplairait aux abeilles et pourrait les déterminer à étendre des rideaux de cire intérieurement sur les vitres, ce qui, en leur ôtant la transparence, rendrait toute observation impossible.

Les fleurs doubles n'ont pas d'étamines et, par conséquent, de pollen; si vous voulez faire plaisir à vos abeilles, composez-leur un parterre de fleurs simples qui ont tout ce qu'il leur faut; semez-y du blé noir, par exemple, du colza, de la gaude⁽¹⁾ et du trèfle incarnat, etc., cela sera bon pour les jours où vous ne leur conseilleriez pas de s'éloigner beaucoup de chez elles. Dans les beaux jours elles ne s'arrêteront guère sur les fleurs quelconques mises à leur portée, attirées plus puissamment par les émanations odorantes des fleurs en

(1) Réséda sauvage, *R. luteola*. — Réd.

masse ; c'est sur nos prairies et partout où il y en a que vous les verrez s'élancer et se répandre pour vous rapporter de leur meilleure récolte.

Il faut que votre ruche vitrée ait un toit qui en éloigne toute humidité.

TREIZIÈME LETTRE

Camail pour la visite des ruches. Essaim dans une cheminée.

Inutilité du bruit pour arrêter les essaims

Ma chère Madame,

Je reçois dans ce moment une lettre de mademoiselle votre sœur qui me tire d'une très grande peine ; imaginez que j'avais écrit six lettres de suite au Bois-d'Ely sans recevoir aucune réponse et que j'en avais conclu que vous étiez toutes malades et que ma jeune correspondante, victime de sa curiosité ou de quelque imprudence, avait été trop maltraitée par les abeilles pour en écrire à son malheureux ami ; il n'en est rien, grâce à Dieu.

Je me suis reproché de ne lui pas avoir dit tous les accidents qui pouvaient arriver d'une communication trop intime avec ces très intéressantes et, il faut en convenir, très redoutables personnes ; le mot de *camail*, par exemple, n'a été proféré dans aucune de mes lettres, il aurait dû l'être dans toutes. C'est un grand voile dont on se couvre de la tête aux pieds quand on visite des pestiférés ou que l'on fait quelques petits chagrins aux abeilles. Il doit être cousu autour d'un grand chapeau rond qui éloigne suffisamment les abeilles du visage et du cou, et fait d'une toile bien transparente, avec des manches larges qui s'attachent aux poignets et se terminent par des gants de laine très épais, qui aient au moins trois bonnes lignes d'épaisseur, pour que l'aiguillon, qui n'en a que deux et demi, ne puisse atteindre la peau ; le tissu très lâche de ces gants permet à l'abeille de se retirer et lui sauve ainsi la vie. Le bas du camail doit descendre jusqu'à la ceinture et y être fixé solidement, pour que les abeilles ne puissent s'introduire dans le haut du corps de la personne ; pour préserver le bas, des bottines ne sont pas inutiles. Je ne vous demande pas pardon de ces détails.

Pour ne pas avoir suivi ces conseils à la rigueur, Burnens, mon très fidèle Burnens, fut une fois piqué au visage, au cou et sur la poitrine par un si grand nombre d'abeilles qu'une grosse fièvre survint, devint une fièvre quarte qu'il garda près d'un an, ce qui n'empêcha pas ce brave homme de continuer à s'occuper des abeilles ; il leur donnait tout son intérêt et ses soins dans l'intervalle des accès. Vous direz tout cela à votre bonne Elisa.

Veuillez aussi lui dire que j'ai souhaité plusieurs fois de m'em-

parer d'un essaim qui avait bien malencontreusement choisi son domicile dans le canal d'une cheminée; que, considérant le grand danger de cette opération pour le jardinier ou le ramoneur le plus habile et le plus hardi, je m'étais toujours défendu de poursuivre les abeilles dans ce singulier retranchement et que je crois encore aujourd'hui la chose impossible et trop dangereuse. Laissez donc, ma chère Madame, les abeilles à leur malheureux sort; si l'on fait du feu dans la cheminée qu'un essaim aura choisi, la fumée l'aura bientôt étouffé; si l'on n'en fait pas et qu'on le laisse bien tranquille, il jettera l'année prochaine, ou celle-ci peut-être; il faudra seulement surveiller la sortie de l'essaim.

L'usage de frapper sur des chaudrons s'est pratiqué de tout temps et je crois en tous lieux, et je ne comprends pas mieux que vous l'influence que cela pourrait avoir ⁽¹⁾.

Les abeilles observées dans les ruches vitrées ne paraissent pas s'apercevoir du bruit du tonnerre. J'ai fait battre la caisse auprès de mes ruchers et, quoique j'aie employé pour faire ce tintamare les chaudrons, les arrosoirs et les cloches, cela n'a jamais chez moi arrêté un essaim au vol; on y réussit beaucoup mieux en leur jetant de la terre ou de l'eau. Ce préjugé s'est peut-être établi en faveur des propriétaires d'abeilles qui, connaissant par ce charivari qu'il y a un essaim en campagne, voient bientôt s'il sort ou non de leur rucher et peuvent le réclamer; j'ai vu cette raison donnée dans Olivier de Serres ou quelque autre Maison Rustique.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'APICULTURE ET D'INSECTOLOGIE ⁽²⁾

Comptes rendus des séances du Congrès d'Apiculture de 1895, tenu les 18 et 19 juillet dans la salle des Conférences du Palmarium du Jardin zoologique d'acclimatation au Bois de Boulogne, sous la présidence de M. S. de Heredia, ancien ministre des Travaux publics, et la vice-présidence de M. l'abbé Boyer.

Secrétaires : MM. l'abbé Maujean, du Chatelle et Barbiche.

Président d'honneur : M. Vignole.

Séance du 18 juillet 1895. Présidence de M. de Heredia

M. le Président remercie les Délégués des Sociétés françaises et étrangères représentées :

« Messieurs,

« C'est notre onzième congrès. Le premier congrès d'apiculture a eu

⁽¹⁾ Aristote, qui vivait il y a plus de 2200 ans, dit dans son *Histoire des Animaux*, Livre IX : « Les abeilles semblent aimer le bruit et d'après cette observation on prétend qu'en faisant du bruit et en frappant des vases de terre, on rassemble l'essaim dans la ruche. Au reste, il est peu certain si elles entendent ou non; on ne sait si c'est le plaisir ou la peur qui les porte à se réunir au bruit. » *Réd.*

⁽²⁾ Extrait du journal *l'Apiculteur*.

« lieu en 1856, et le dixième en 1891; un certain nombre des membres qui
« ont participé à ces congrès nous sont revenus; leur présence sera très
« utile. Aux termes du règlement, la parole sera successivement donnée à
« tous ceux qui le désirent.

« Le moment est favorable pour faire parvenir nos vœux; on se préoc-
« cupe en haut lieu de l'importance croissante de nos produits; je le sais
« pertinemment d'après ce qui m'a été dit au ministère; tout dernièrement
« M. le Préfet de police a dû se prononcer pour fixer les distances des ru-
« ches dans la Seine; on a demandé l'avis de la Société centrale et il a été
« adopté.

« Le congrès sera donc très utile et les vœux émis seront sans doute
« pris en grande considération, J'adresse tous nos remerciements aux
« Délégués des Sociétés représentées dans cette enceinte qui sont :

« MM. Thibaut et Nolard, pour la Société du Hainaut (Belgique);
Crousse, pour la Société du Bassin de la Meuse (Belgique);
de Mercader-Belloch, d'Espagne;
l'abbé Corrigeux, d'Alsace-Lorraine;
Sevalle, pour la Société Centrale;
du Chatelle, pour la Société de l'Est;
l'abbé Maujean, pour la Société de la Meuse;
l'abbé Boyer, pour la Société *l'Abeille bourguignonne*;
l'abbé Combes, pour le Syndicat agricole de l'Anjou;
Beuve, pour la Société de l'Aube;
Laurent-Opin, pour la Société de l'Aisne;
Champion, pour la Société Bourguignonne;
Charton-Froissard, pour le Syndicat des apiculteurs de l'Aube;
Bourgeois et Appay, pour la Société d'Eure-et-Loir;
Altette, de la Société agricole et apicole de Beauvais (Oise);
Deslarmes, de la Société Savoisienne. »

M. *Sevalle* lit une lettre de M. Vignole qui devait parler sur les « Effets de la concentration de la chaleur dans les ruches », et s'excuse, vu l'état de sa santé, de ne pouvoir assister au congrès.

Il informe en outre l'assemblée que M. Altette désire traiter des « Traditions populaires relatives aux abeilles » et le R. P. Julien des « Colonies vivant en communauté d'odeur et de chaleur. »

On revient ensuite aux questions du programme :

PREMIÈRE QUESTION. — *Les reines élevées artificiellement sont-elles aussi bonnes que celles des essaims naturels ?*

M. *Sevalle* donne lecture de la réponse de M. Bellot :

« Les reines élevées par une souche ayant été essaimée artificiellement sont ou peuvent être aussi bonnes que celles élevées dans une ruche qui essaime naturellement, si la souche artificielle possède les éléments nécessaires, qui sont les suivants :

« Population assez forte et composée en partie de *jeunes abeilles*, qui sont toujours de bonnes nourrices; température assez élevée permettant aux abeilles d'aller aux champs. Une récolte de pollen et de miel, même médiocre, est nécessaire au bon élevage des jeunes reines.

« Enfin, si la souche d'essaim est mise dans les mêmes conditions que

la ruche qui fait un élevage de reines en vue d'essaimer naturellement, les reines que produira la première seront aussi belles et aussi bonnes que celles qui naîtront dans la seconde.

« Si les reines provenant d'essaims artificiels sont souvent plus petites et moins belles, parfois moins bonnes, c'est qu'elles ont été élevées dans de mauvaises conditions, soit trop tôt ou trop tard en saison, mais le plus souvent par des populations trop faibles.

« En général, quand on fait un essaim artificiel, on extrait toutes les jeunes abeilles pour former l'essaim, soit que la souche est remise à sa place, soit qu'elle est placée à la place d'une ruche forte. C'est toujours les vieilles abeilles qui viennent reconstituer sa population, il n'est donc pas étonnant que, dans ces conditions, les reines qui naîtront seront inférieures à celles élevées par une ruche qui essaime naturellement.

« Je fais remarquer que, quand une ruche essaime naturellement, le plus grand nombre de ses reines au berceau sont operculées; elles n'ont donc plus besoin du soin des nourrices : une température assez élevée suffit à leur éclosion. »

M. l'abbé *Boyer* pense que la petitesse des alvéoles maternels est due à deux causes; ces sont les vieilles abeilles qui bâtissent; étant moins aptes à bâtir que les jeunes, la cellule sera bâtie tardivement. En outre, faute de mieux, les abeilles peuvent prendre une larve trop avancée en âge. La cire employée étant durcie dans les vieilles ruches, il n'est pas étonnant qu'une vieille ruche devienne plus souvent orpheline qu'une jeune ruche; mais, en ayant soin de procurer du couvain de tout âge à la souche, elle pourra élever d'aussi bonnes mères qu'un essaim naturel.

M. *Laurent-Opin* est d'avis que les mères des colonies élevées artificiellement sont exposées à être moins vigoureuses que celles des essaims naturels. Mais si l'on n'agit que sur de fortes populations et par la méthode de permutation, on obtiendra d'aussi bonnes mères.

M. *du Chatelle* fait l'observation que si les débutants ne réussissent pas toujours dans les opérations de l'essaimage artificiel, c'est qu'ils négligent certaines conditions indispensables, comme par exemple le choix de colonies fortes.

M. l'abbé *Boyer* se sert aussi bien de ruches faibles que de ruches fortes pour opérer l'essaimage artificiel.

M. *Bourgeois* observe que dans certaines circonstances l'essaimage artificiel devient une nécessité, si l'on ne veut pas être débordé par l'essaimage naturel.

R. P. *Julien*. En tenant compte de la saison naturelle, il opine que l'apiculteur habile peut réussir aussi bien artificiellement que par la voie de la nature.

M. le *Président* demande à faire sanctionner l'opinion des membres du congrès par un vote.

A l'unanimité des votants l'assemblée décide que les mères des essaims artificiels peuvent valoir celles des essaims naturels.

DEUXIÈME QUESTION. — *Quelle est la meilleure méthode pour supprimer l'essaim secondaire?*

M. *Sevalle* communique la réponse suivante de M. Maurice Bellot :

« Très souvent, j'ai réussi à empêcher les essaims secondaires de se produire en donnant aux souches des reines au berceau devant naître au moins deux jours après pour les souches artificielles ; car si l'éclosion avait lieu trop tôt, la jeune reine ne serait pas acceptée.

« S'il s'agit d'une souche venant d'essaimer naturellement, on peut lui donner une jeune reine éclore, ou sur le point de naître, ses abeilles acceptent facilement une reine vierge, mise en cage pendant vingt-quatre heures seulement.

« Si l'on fait accepter à une souche une jeune reine fécondée, l'essaimage secondaire n'aura certainement pas lieu.

« Un moyen certain d'empêcher les essaims secondaires, c'est de dépeupler les souches en ne laissant que les abeilles nécessaires à l'éclosion du couvain, mais il a un grand inconvénient, c'est de diminuer très fortement la récolte. Avec les ruches à cadres, on peut ne laisser qu'une ou deux reines au berceau, mais avec les ruches à rayons fixes la chose n'est pas possible. »

M. l'abbé *Boyer* est d'avis que l'apiculteur, maître de ses colonies, en supprimant les couvains maternels superflus, réussira toujours à empêcher l'essaimage secondaire.

M. *Laurent-Opin* dit que, pour ne pas s'exposer à un essaimage secondaire, il faudra se pourvoir d'une mère fécondée dès la première heure.

M. l'abbé *Boyer* fait l'observation que cela n'est pas toujours possible.

M. *du Chatelle* cite l'opinion de M. de Layens : vers le 8^e jour et jusqu'au 15^e après la sortie de l'essaim primaire, on observe, le soir, le chant des mères. Dès qu'on l'entend, il suffit de transporter la souche à une autre place dans le rucher. Elle perd des butineuses et renonce à essaimer.

M. *Beuve* prétend qu'un déplacement de la souche est dangereux, il ne faut pas le faire avant le dixième ou le douzième jour et alors opérer par double permutation.

M. l'abbé *Bédé* parle de l'essaimage artificiel avec les ruches à hausses, et M. *Beuve*, qui se sert de ces ruches, expose les avantages de ce système.

Aucun vote décisif n'est émis à ce sujet.

TROISIÈME QUESTION. — *Quelle est l'influence de la nature du terrain sur la qualité et la quantité du miel produit ?*

M. *Deslarmes* émet l'opinion que dix pour cent de matières calcaires, faisant partie du sol, influent sur la nature du miel, tant sur sa qualité que sur sa quantité.

M. *Champion*, de Châlon-sur-Saône, réplique en exposant ses expériences à ce sujet et en affirmant que le miel de prairie vaut le miel de sainfoin.

M. *Laurent-Opin* cite un exemple du pays de Laon où un champ de fourrage, dont le sol est divisé en deux parties différentes, n'est visité que partiellement : dans l'une il y a du calcaire, dans l'autre pas.

M. *Crousse* (Belgique) fait valoir l'importance de la question, en donnant des explications sur la culture en Belgique, en parlant des bruyères des Ardennes belges et de l'avantage qu'en retirent les abeilles. Il propose de soumettre cette question à une sérieuse étude ; car, sur certains terrains, les plantes fournissent beaucoup de miel et les mêmes plantes en terrain non calcaire ne donnent rien.

M. *Deslarmes* fait une comparaison typique entre l'alimentation des plantes et celle des hommes qui décide, à juste titre, de la valeur des produits.

M. *du Chatelle* conteste la qualité supérieure du miel de sainfoin quand il est trop pur et privé du parfum des plantes aromatiques.

M. *Deslarmes* partage cette opinion, ainsi que M. *Champion*.

R. P. *Julien* demande qu'on supplée, quand on le peut, au manque de calcaire suffisant dans la nature du sol.

M. l'abbé *Combes* possède deux ruchers, dont l'un, placé sur une terre argileuse, ne produit ni la même qualité ni la même quantité de miel comparativement à l'autre, situé sur un terrain schisteux qui produit un beau miel blanc et abondant.

M. *Crousse* (Belgique) engage tous les apiculteurs à ensementer de plantes mellifères de préférence les terres propices à la production du miel ; c'est un point capital pour la réussite d'une exploitation apicole.

Ce vœu est adopté.

Après avoir adopté les deux premiers vœux relatifs : 1^o au *droit pour les apiculteurs de suivre un wagon d'abeilles* et 2^o à la *participation collective des sociétés d'apiculture à l'Exposition universelle de 1900*, on délibère au sujet du troisième vœu :

Vœu que l'article 20 du code rural soit amendé en ce sens que la distance des ruches soit réglée par le code même ; qu'à défaut du droit commun, liberté et responsabilité de l'apiculteur et dans le cas où les ruchers ne seraient pas enclos par des bâtiments, murs ou haies pleines de 1^m50 de hauteur, ils devront être éloignés, du côté du vol des insectes, d'au moins cinq mètres des routes, des chemins des voitures et d'au moins deux mètres des propriétés voisines, sans que la loi puisse avoir un effet rétroactif.

M. *Altette* observe qu'il n'y a pas lieu de fixer une limite de distance des ruchers.

R. P. *Julien* demande le droit commun.

M. *Altette* dit qu'il y a sur la matière une loi votée par le Sénat, laissant les Préfets libres de prendre des arrêtés sur la réglementation de la distance, et que dans le département de la Seine-Inférieure cette distance a été fixée à cent mètres.

M. *Deslarmes* est d'avis que la distance n'enlève en rien la responsabilité de l'apiculteur, puisqu'elle demeure entière avec ou sans réglementation.

M. *du Chatelle* propose, à défaut de la liberté absolue de l'apiculteur et de l'application du droit commun, de fixer la distance des ruches aux routes et chemins de voitures à cinq mètres comme mesure générale et uniforme et à deux mètres entre voisins.

M. le *Président* fait observer combien il est difficile de modifier une législation existante. Les règlements préfectoraux peuvent être rapportés sans trop de difficultés, avec l'aide des conseils généraux. Néanmoins on peut demander le droit commun sous la liberté et la responsabilité de l'apiculteur et scinder le vœu pour ce qui suit.

M. l'abbé *Boyer* parle aussi en faveur du droit commun ; il est opposé

à la fixation d'une distance réglementaire. Il préférerait l'arbitraire d'un Préfet à une loi mal faite.

M. l'abbé *Maujean* demande à ce que les Préfets, avant de prendre un arrêté réglant la distance des ruchers, prennent l'avis des Sociétés apicoles, et à défaut, agricoles.

M. *Altette* cite les exemples des pays voisins, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie et de l'Espagne, où la liberté est entière, appuyant ainsi l'avis émis par M. l'abbé Boyer.

M. *E. de Mercader-Belloch* (Espagne) pense qu'il est bon de fixer un minimum d'éloignement, afin que les voisins ne puissent venir chercher chicane. En Espagne, une loi sur l'apiculture n'existe pas; on en réclame une.

M. *du Chatelle* dit qu'il vaut mieux demander une distance raisonnable que de réclamer la liberté absolue, dans le but de faciliter les rapports entre voisins; ceux-ci se contentent généralement de l'observation par l'apiculteur de la distance prescrite.

M. le *Président* fait observer que la responsabilité de l'apiculteur n'en serait pas diminuée.

M. *E. de Mercader-Belloch* (Espagne) cite des exemples où c'était la faute des voisins si les abeilles leur ont porté préjudice.

M. *Crousse* (Belgique) parle de la loi belge qui prescrit une distance de vingt mètres aux routes et habitations.

M. *Thibaut* (Belgique) ajoute qu'une hauteur de murs de deux mètres ou de deux mètres et demi est prescrite à défaut de distance.

M. le *Président* met aux voix le troisième vœu qui est adopté à l'unanimité dans ces quatre articles :

Article premier. — Le congrès émet le vœu qu'en ce qui concerne l'installation des ruches et les distances à observer dans leurs emplacements, la liberté et le droit commun soient établis au profit des apiculteurs, étant entendu que les responsabilités des dits apiculteurs seront entières en cas d'accidents.

Art. 2. — A défaut du droit commun, le congrès demande que MM. les Préfets, avant de déterminer dans leurs arrêtés les distances à observer pour les installations des ruches, prennent l'avis des Sociétés d'apiculture de leurs départements respectifs et de toutes autres Sociétés intéressées.

Art. 3. — Dans le cas où les ruchers seraient enclos par des bâtiments, murs ou haies pleines de un mètre et demi de hauteur, aucune distance ne sera exigée (article voté à la seconde séance).

Art. 4. — Dans le projet de code rural à l'étude devant les Chambres, on ne devrait pas accorder au Maire la faculté de faire fermer les ruches sous prétexte d'assurer la préservation des fruits.

M. *de Heredia*, président, se retire, et M. l'abbé *Boyer* occupe le fauteuil présidentiel.

Présidence de l'abbé Boyer.

M. *Champion* propose de voter sur le vœu à émettre relatif à un congrès annuel international.

M. *Sevalle* expose ce qu'il peut y avoir d'avantageux au déplacement de ces congrès.

M. *Thibaut* (Belgique) fait remarquer qu'il y a eu des congrès internationaux : en 1889 à Paris, en 1891 à la Haye, un autre doit avoir lieu à Bruxelles en septembre 1895.

M. *Crousse* (Belgique) est d'avis que les apiculteurs devraient suivre, comme section de l'agriculture, le congrès international de l'agriculture de Bruxelles en 1895.

M. *Deslarmes* parle dans le même sens.

M. l'abbé *Maujean* dit que les Compagnies des chemins de fer accordent en faveur des Sociétés d'apiculture les mêmes réductions que celles dont jouissent les Sociétés d'agriculture; il faut faire coïncider les congrès apicoles avec les concours et les congrès agricoles.

Ce vœu est adopté, en ce sens que toutes les sociétés s'entendront pour se réunir à l'occasion des concours agricoles internationaux.

Un congrès international aura lieu à Paris en 1900.

La séance est suspendue pour quelques instants.

Le congrès, en reprenant ses délibérations, entame la quatrième question :

La paille est-elle préférable au bois pour la santé des abeilles?

M. *Sevalle* donne lecture de la réponse suivante de M. Maurice Bellot :

« Ici et dans les pays froids, la paille est certainement préférable au bois pour le bien-être des abeilles en hiver et au printemps; il faut beaucoup plus de précautions pour obtenir un bon hivernage dans les ruches en bois que dans les ruches en paille.

« Tous les ans je conserve, logées dans des ruches en paille, des populations médiocres et mêmes faibles, mais pourvues de bonnes reines; je réussirais mal avec les ruches en bois. »

M. *Beuve* ne voit pas de différence entre les ruches en bois et celles en paille. Il hiverne les unes et les autres avec le même succès.

M. l'abbé *Boyer* conteste la nécessité de l'aération à outrance; il préfère la paille en principe.

M. *Laurent-Opin* est de l'avis de M. *Beuve*.

M. l'abbé *Maujean* affirme, d'après son expérience, que les ruches en bois se comportent aussi bien que les ruches en paille, pourvu que l'apiculteur observe les conditions prescrites par la bonne conduite de ses ruches tant en été qu'en hiver.

M. *Crousse* (Belgique) demande si les accidents de mortalité extraordinaire pendant l'hiver 1894-95 pourront contribuer à donner la préférence à la paille sur le bois?

M. *Laurent-Opin* ne le croit pas.

M. *du Chatelle*, en engageant à reprendre cette question, voudrait qu'on fit des observations dans des conditions semblables, comme procédé d'hivernage, pour leur donner une certaine valeur et en augmenter l'intérêt. L'aération par le bas est insuffisante pour prévenir la dyssenterie; il faut encore de l'évaporation vers le haut de la ruche, du moins avec les ruches en bois.

R. P. *Julien* fait valoir que la paille facilite une évaporation salubre à la vie des abeilles

M. l'abbé *Maujean* réplique que les matelas placés sur les ruches à cadres absorbent complètement l'humidité.

La *cinquième question* est ensuite abordée, elle doit éclairer le congrès sur l'opportunité de l'emploi du carbonyle comme enduit de préservation des ruches en bois.

M. l'abbé *Maujean* paraît disposé en faveur de ce nouveau préservatif. Cependant il admet que les résultats définitifs ne sont pas encore établis. L'emploi du carbonyle exige l'observation stricte des prescriptions, surtout au point de vue de la dessiccation complète au soleil.

SIXIÈME QUESTION. — *Quelle quantité de miel est nécessaire à une forte colonie pour parfaire ses besoins au cas où la flore viendrait à manquer du 1^{er} mars au 15 mai?*

M. l'abbé *Boyer* dit qu'il a observé une ruche qui avait perdu, du 15 mars 1895 au 15 mai, 7 kil. 500 de son poids.

M. l'abbé *Maujean* a constaté, dans une ruche sur balance, une perte de 1 kil. 500, du 15 février au 15 mars, à plus forte raison, la dépense est-elle plus considérable à l'époque de la grande ponte.

Une réponse définitive à cette question n'est pas faite.

SEPTIÈME QUESTION. — *Est-ce la mère ou la cellule qui communique le plus ou moins de développement aux organes de l'ouvrière et celle-ci aura-t-elle une trompe plus ou moins longue, selon que la cellule où elle sera née sera plus ou moins vieille et par suite plus ou moins retrécie par les différentes mues?*

M. *Legros*, de la Clémenterie (Seine-et-Oise), expose ses expériences :

« Chaque apiculteur a été à même d'observer que parmi les abeilles formant la populations d'une ruche, il s'en trouve un certain nombre qui diffèrent de la majorité par leur taille plus petite.

« J'ai pensé que ces abeilles étaient nées dans les cellules de raccordement qui se trouvent dans différentes parties de la ruche et qui n'ont pas les dimensions normales des cellules ordinaires, gênées que sont les abeilles par l'exiguité de l'espace qui leur reste pour la construction de ces cellules.

« Connaissant les tentatives faites par d'éminents apiculteurs, tant en Europe qu'en Amérique, qui, après des voyages dispendieux dans l'Inde, en Cochincine et autres pays asiatiques pour en rapporter une race plus grosse et surtout à trompe plus longue, telle que l'*Apis dorsata*, tentatives qui, jusqu'à présent, ont toujours échoué, je pensais que si la grosseur de l'abeille dépend de la grandeur de la cellule, il y aurait tout bénéfice à tenter l'expérience sur notre abeille domestique; car ici nous n'avons pas l'inconvénient du transport et surtout celui de l'acclimatation.

« Après avoir pris l'avis de notre regretté maître Hamet, qui me dit qu'il croyait la chose possible, je me mis immédiatement à l'œuvre et aujourd'hui, après *cinq années*, je possède plusieurs colonies d'abeilles nées dans des cellules de *64 dixièmes* de millimètre: la grandeur de la cellule de l'abeille commune n'a que *52 dixièmes*, ce qui fait une différence de 12 dixièmes en faveur de l'abeille améliorée.

« Il résulte donc de ces expériences, Messieurs, que c'est la grandeur de la cellule et non la volonté de la mère qui fait la grosseur de l'abeille. »

M. *Legros* ajoute qu'il obtient très peu de mâles, un peu plus gros que les ouvrières; leurs cellules mesurant 66 dixièmes de millimètre.

M. *Crousse* (Belgique) pense qu'il faut poursuivre ces expériences, en marchant *graduellement*, au moyen de cires gaufrées spéciales, dans l'espoir d'améliorer la race et d'obtenir ainsi des résultats satisfaisants, surtout en ce qui concerne la visite rémunératrice des trèfles rouges par les abeilles pourvues d'une trompe suffisamment longue pour puiser les trésors de miel qui y sont cachés.

M. *Charlon-Froissard* parle de la longueur de la langue des abeilles ; avec son glossomètre à trous carrés, il en a observé qui mesuraient, suivant les ruches, depuis 55 jusqu'à 95 dixièmes de millimètre. M. Legros, avec son glossomètre à trous ronds de deux millimètres, dit que la langue des abeilles communes est de 65 dixièmes et celle des *abeilles améliorées* de 75.

Le congrès s'accorde à engager les intéressés à pousser plus loin leurs expériences qui présentent un haut intérêt, en soumettant les trompes des abeilles de différentes races et de différentes provenances à un mesurage reconnu sûr.

Les résultats des deux glossomètres Legros et Charlon sont différents, parce que leur construction n'est pas la même. L'assemblée est d'avis qu'il serait bon de contrôler l'un par l'autre.

La séance est levée à six heures.

Séance du 19 juillet, 9 heures du matin

Le fauteuil présidentiel est occupé par M. l'abbé *Boyer*.

M. *du Chatelle*, en reprenant la discussion de la veille, est d'avis de conclure de la grosseur des abeilles à la longueur de leurs trompes.

R. *P. Julien* prétend que les abeilles qui butinent d'habitude dans les bruyères possèdent une langue plus longue que les autres.

Le congrès trouve qu'il est indispensable que les glossomètres employés à ces mesures soient comparables entre eux et estime qu'il y a lieu d'adopter pour tous ces instruments des ouvertures circulaires de deux millimètres de diamètre.

Il renvoie enfin la question au prochain congrès.

HUITIÈME QUESTION. — *Quelle méthode est la plus facile et donne une réussite assurée pour faire accepter une mère étrangère par un essaim du pays ?*

M. *Sevalle* donne lecture de la réponse suivante de M. Maurice Bellot :

« Depuis que je fais le commerce des abeilles étrangères, c'est par centaines que je puis compter le nombre de reines que j'ai fait accepter, Italiennes, Chypriotes, Syriennes, Palestiniennes, Carnioliennes et Algériennes. Voici la méthode que j'ai adoptée et qui me réussit bien :

« La ruche qui doit recevoir une reine est rendue *orpheline* : on en retire le *couvain non operculé* s'il y en a ; puis on enferme la reine à faire accepter dans un *étui en toile métallique* à mailles assez claires pour que la reine puisse être nourrie à travers ; l'étui est fixé dans l'intérieur de la ruche, autant que possible dans le groupe des abeilles ; si la reine présentée est de même race, on peut, au bout de *deux jours*, lui donner la liberté, elle est ordinairement bien reçue. Voici comment il faut opérer :

« Le soir, au coucher du soleil, on retire le bouchon de l'étui et on le remplace par une boule composée de cire et de miel, ou de sucre en poudre pétri avec du miel. L'étui ainsi bouché est remis dans la place où il était dans la ruche; quelques heures après, quand tout est calme, les abeilles finissent par déboucher l'étui, alors la reine sort paisiblement de sa prison; cela est d'une grande importance.

« Si la reine est de race étrangère, il vaut mieux attendre *trois jours* pour la faire délivrer.

« On reconnaît que la reine est acceptée quand les abeilles sont paisibles et qu'elles ne cherchent pas à étouffer la prisonnière, quand toutes les abeilles de la ruche ne sont plus agitées et qu'elles ne font pas un bruissement prolongé pour peu qu'on enfume à l'entrée de la ruche.

« On peut aussi observer la reine dans son étui pendant le premier jour, alors que les abeilles lui sont hostiles; elle est farouche, elle paraît tourmentée; mais, au bout de quelques jours, elle devient tranquille, elle développe même son ventre au point de pouvoir pondre quelques heures après sa sortie de prison.

« L'étui dont je me sers est celui qui est représenté page 269 de la 7^e édition du *Cours pratique d'apiculture*, de H. Hamet ⁽¹⁾. L'acceptation d'une reine étrangère est une opération très délicate; il faut prendre toutes les précautions nécessaires; on croit que si la reine n'est pas tuée le lendemain c'est qu'elle est bien acceptée; il n'en est pas toujours ainsi; souvent le reine peut être pelotonnée par un petit groupe d'abeilles qui finissent par l'épuiser ou la rendre infirme; au début j'ai eu des reines enserrées pendant deux jours. Si le lendemain matin de la délivrance de la reine, au lieu d'entendre un bourdonnement doux dans la ruche, on entend un petit bruit aigre, enserré, on peut dire que la reine est captive; il faut la reprendre et la mettre de suite dans sa cage.

« Pendant la durée de l'acceptation, il faut éviter que quelques abeilles d'autres ruches pénètrent dans la ruche, surtout quand la récolte fait défaut; c'est sans doute pour cela qu'on avait indiqué de mettre dans une cave fraîche la ruche qui recevait une reine étrangère. Pendant la grande récolte, l'acceptation des reines a lieu beaucoup plus rapidement et avec moins de précautions que dans la saison de pénurie.

« A défaut d'étui, on peut se servir de la petite boîte système Benton qui me sert à expédier les reines par la poste. Les précautions à prendre sont les mêmes. »

M. du Chatelle rappelle que la méthode Froissard consiste à opérer en dehors du groupe des abeilles de la ruche. Vers le soir, on enfume pour sortir deux ou trois cadres couverts d'abeilles; on projette celles-ci sur la planchette de vol en les aspergeant avec de l'eau sucrée aromatisée. On en fait autant à la mère et à ses compagnes; puis, on les dépose aussitôt sur la planchette de vol au milieu de la masse des abeilles qui rentrent dans la ruche; la mère est immédiatement acceptée par la colonie orpheline.

M. Beuve constate qu'il existe de très grandes difficultés pour faire adopter une mère étrangère par une colonie du pays. Il signale des exceptions.

(1) Cet étui est semblable à la cage Dadant décrite dans la *Conduite du Rucher*. (Réd.)

M. E. de Mercader-Belloch parle des méthodes appliquées par les sociétés espagnols, il constate que les races importées sont fréquemment exposées à dégénérer. Pour se procurer des mères de race pure, il est bon de faire le voyage d'Italie.

Conclusion. — La réussite reste quelque peu précaire; il faut être praticien habile doublé d'un théoricien capable, et en résumé, on n'obtient que des métisses, sans compter le danger de la loque.

NEUVIÈME QUESTION. — *Manière de convertir le miel en sucre cristallisé afin de lui donner une nouvelle application.*

M. E. de Mercader-Belloch répond qu'il est indispensable de s'adresser pour cela à un chimiste.

La question est renvoyée à la Société centrale.

Après l'épuisement des questions posées, le R. P. Julien saisit le congrès d'une autre question :

1^o Est-il admis en principe que deux ou plusieurs colonies qui sont en communauté d'odeur et de chaleur vivent en paix « et travaillent dans un grenier commun? » (Adopté).

2^o Cette méthode est-elle une source d'abondance et en quelle proportion ?

Il demande que cette 2^e question soit mise à l'étude et qu'elle soit discutée à l'occasion d'un prochain congrès.

M. Beuve partage la manière de voir du R. P. Julien; il engage tous les apiculteurs à s'en occuper.

3^o M. Crousse (Belgique) parle ensuite du gobe-essaim, il prétend s'en être servi avec avantage.

Le R. P. Julien est aussi partisan du gobe-essaim.

M. l'abbé Boyer recommande l'essaimage artificiel et fait connaître les inconvénients du gobe-essaim.

M. Sevalle donne ensuite communication d'un mémoire de M. Désiré Huillon, à Triconville, ayant pour titre : *l'Abeille agent thérapeutique*. Cette étude a été très remarquée des personnes présentes :

« Je ne vous apprendrai rien en vous disant que l'abeille produit la cire et le miel, ce miel parfumé que, sous bien des formes, nous savourons avec délices et que nos marmots apprécient davantage encore.

« Je ne vous apprendrai rien également en vous disant que cet insecte aide puissamment à la fécondation des plantes et est, en conséquence, un puissant auxiliaire de prospérité agricole.

« Mais, j'espère vous apprendre quelque chose en appelant très sérieusement votre attention sur l'abeille comme *agent thérapeutique*. Oui, cet insecte merveilleux se charge encore de soulager nos infirmités, de guérir nos maladies. J'en ai fait personnellement l'expérience et je viens payer ici un juste tribut de reconnaissance à nos insectes bien-aimés en rendant compte d'une guérison que je leur dois.

« Si ce dernier hiver a été rigoureux, terrible même pour nos abeilles, il a été non moins dur pour les apiculteurs qui, comme votre serviteur, fléchissent sous le faix des années. Aussi, en nous quittant m'avait-il gratifié d'un rhumatisme musculaire qui se promenait de la cuisse au mollet et me rendait boiteux tantôt d'une jambe, tantôt d'une autre. Après avoir

essayé bien des remèdes (vrais cautères sur une jambe de bois) je me rappelai avoir lu quelque part que les piqûres d'abeilles étaient souveraines pour guérir les douleurs.

« On dit que c'est la foi qui sauve, mais je vous assure que ce n'est pas ici le cas, car je considérais la recette comme une fumisterie que l'écho répétait. Cependant, après cinq semaines de souffrances et à bout de patience, je résolus de tâter du procédé. Ah ! quand on souffre comme je souffrais, pour en sortir, voyez-vous, on se vouerait à tous les saints, voire même à tous les diables. Clopin clopant je me dirigeai donc à mon rucher et prenant une abeille par les ailes je la posai où je souffrais, sur la face interne de la cuisse, laissant bien le temps à la pauvre bestiole, très irritée du procédé, de piquer tout à son son aise, ce qu'elle fit consciencieusement. J'opérai au même endroit avec deux autres abeilles, ce qui faisait trois piqûres. Une chaleur intense se produisit aussitôt à l'endroit endolori, mais toute douleur était déjà passée et j'étais enchanté ! Mais le lendemain en m'éveillant, *messire Rhumatisme* était venu se loger dans mon mollet. Naturellement je me hâtai d'y appliquer le remède qui m'avait réussi la veille et j'obtins le même résultat immédiat. Pendant trois jours je continuai à poursuivre ainsi mon mal, mon ennemi, qui fuyait s'atténuant sous l'action des piqûres ; après quoi j'en fus entièrement débarrassé, éprouvant seulement pendant quelques jours encore une certaine raideur dans les membres. Depuis je n'ai plus rien ressenti.

« Si cet intrus m'honorait à nouveau de sa visite, à nouveau encore, je vous assure, je le recevrais à coups d'aiguillons.

« Je me borne à signaler le fait sans tenter de l'expliquer : je laisse ce soin à plus docte que moi. La piqûre d'abeille agirait-elle ici comme révulsif, ou le venin aurait-il la propriété de détruire le microbe rhumatismal (si microbe il y a) ? Enfin cette médication aurait-elle la même efficacité sur tous les sujets ? C'est à essayer.

« Qui sait, la piqûre de notre précieux insecte est peut-être appelée à remplacer synapismes, vésicatoires, etc. Ce serait assurément un remède peu coûteux et à la portée de tous ; en tous cas c'est un topique dont l'action a le mérite d'être instantanée.

« Je ne dis point ceci dans l'espoir de voir mon remède inscrit au *Codex*, il est trop simple pour être admis par la Faculté. Mais je le donne à mes collègues rhumatisants que les douleurs empêcheraient d'aller soigner leurs abeilles. »

M. *Laurent-Opin* affirme qu'il connaît des médecins qui recommandent les piqûres d'abeilles comme antiseptiques et guérissant les douleurs.

M. *Crousse* cite un cas raconté par les journaux allemands où la guérison a fait l'objet d'exposés scientifiques.

Le 3^e vœu est complété par un article 3 (Adopté). Voir plus haut.

Après une discussion à laquelle toutes les personnes présentes prennent part, le cinquième vœu relatif aux cours théoriques et pratiques à enseigner dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices est adopté.

Le *sixième vœu*, que les premiers principes de l'apiculture soient enseignés dans les écoles primaires est également adopté par l'assemblée.

De même, le *septième vœu*, « qu'un rucher soit établi dans les écoles normales », et le *huitième vœu* « que l'apiculture soit enseignée dans les écoles pratiques d'agriculture, avec le concours des professeurs d'agriculture », sont adoptées à l'unanimité.

Le *neuvième vœu*, relatif à la vulgarisation des plantations d'arbres utiles aux abeilles (tels que le tilleul, l'érable, le sycomore, l'orme, le bouleau) et les arbres fruitiers (tels que les cerisiers, pruniers, etc.), et à leur plantation sur les voies publiques, trouve, avec le *dixième vœu* relatif aux plantations des villes (acacia, tilleul, marronnier, avec exclusion du platane et de l'ailanthe), un accueil favorable dans l'auditoire.

Le *onzième vœu*, qui concerne la participation des instruments apicoles dans les concours régionaux et au concours général à Paris, avec récompenses spéciales (adoption demandée par M. Appay), en formant une section distincte où toute l'exposition d'apiculture soit groupée, est adopté par tous les membres du Congrès.

M. Deslarmes est partisan de décerner, dans l'avenir, des prix en argent à la place des médailles. Le Congrès se range à sa manière de voir et adopte son vœu.

Le *douzième vœu*, n'accordant la désignation de miel qu'au produit récolté sur les fleurs et élaboré par les abeilles, que tous les autres produits sucrés, tels que la glucose, etc., soient désignés sous le nom de sirop de glucose, etc., et que les mélanges de ces matières sucrées avec le miel, s'ils ne sont pas interdits, soient indiqués en caractères très apparents, ainsi que le prescrit pour la margarine la loi du 14 mars 1887.

Que surtout la falsification du miel soit sévèrement réprimée.

M. Deslarmes demande que le projet soit joint au projet de loi sur les beurres.

Le *treizième vœu*, qui n'admet la désignation de cire que pour les cires produites par les abeilles, est adopté.

Le R. P. Julien demande que la falsification de la cire soit réprimée sous quelque forme qu'elle se produise, feuilles gaufrées, etc.

Relativement aux *douzième et treizième vœux*, M. Crousse fait connaître au Congrès qu'en Belgique il existe une loi qui interdit la vente de miel et de cire falsifiés; ainsi il dit que plusieurs chimistes sont chargés de faire des analyses pour découvrir la composition des cires et reconnaître les cires pures ou les cires falsifiées.

M. A. Bertrand, de Velars-sur-Ouche, communique au Congrès un moyen de s'assurer de la pureté de la cire employée aux fondations. Il se sert de sel de tartre avec lequel il prépare une émulsion de cire.

Le *quatorzième vœu* est relatif aux droits de douanes. Il serait à désirer qu'en présence de l'augmentation des droits sur les miels, portés de 25 fr. à 45 fr. en Allemagne, par la loi du 24 avril 1895, notre législation sur cette question fût révisée dans le même sens.

Le *quinzième vœu*, relatif aux hydromels, a reçu satisfaction à la Chambre: il n'y a qu'à le maintenir jusqu'au vote du Sénat.

Enfin, le Congrès examine les sujets des *conférences sur l'apiculture*.

Ad. 1 et 2. M. du Chatelle lit le mémoire suivant sur les analyses de miel; on n'obtient des résultats constants qu'avec des instruments compa-

rables ; on propose de demander au ministre de l'agriculture que des travaux chimiques soient organisés dans ce but :

« A la séance de la Chambre des députés du 4 février 1895, il a été question de la falsification du beurre par la margarine ; j'ai pensé naturellement à la falsification du miel par la glucose. Il résulte de la discussion que si les pouvoirs publics sont insuffisamment armés pour la répression de la fraude en province, il n'en est pas de même à Paris, où l'on a le droit de prélever des échantillons aux halles centrales et de les faire analyser au laboratoire municipal. Ces opérations se font en vertu d'une ordonnance de M. le préfet de police, en conformité de la loi sur l'hygiène ; mais encore faut-il provoquer la répression et y aider ? Un particulier ne peut guère se faire le dénonciateur d'un commerçant déloyal, ou simplement trompé par son fournisseur ; mais, ce que nous ne saurions faire individuellement, une société d'apiculture peut l'entreprendre. Elle n'est pas une simple académie d'apiculture ; elle n'aurait aucune raison d'être si elle ne cherchait à soutenir les *intérêts généraux* de ses membres.

« La fraude, abusant de la bonne foi publique, si l'on n'y prend garde, habituera le consommateur, dont elle pervertira le goût, à se contenter de miel glucosé au lieu de miel naturel. Un intérêt capital est en jeu. Les pouvoirs publics ne font rien sous ce rapport. Il faut que les sociétés apicoles prennent l'initiative, en sollicitant l'action des pouvoirs publics par voie de pétition.

« J'irai même plus loin et je dis que, pour être réellement plus efficace, le rôle d'une société est de surveiller les falsifications, d'acheter du miel douteux dans le commerce, de le faire analyser et, une fois les falsificateurs ou les détenteurs de miel falsifié connus, de les dénoncer en toute connaissance de cause.

« Il existe aujourd'hui des procédés scientifiques d'analyse chimique qui permettent de retrouver, même en faible quantité et avec une précision remarquable, la proportion de glucose contenue dans un miel frelaté.

« Ce procédé est celui de la polarisation après dialyse, au moyen de dialyseurs comparables les uns aux autres et d'après un type uniforme et soigné.

« Le meilleur dialyseur connu est celui du docteur Haënlé, de Strasbourg.

« La Société des agriculteurs de France possède un laboratoire d'analyses et rien n'est plus facile, croyons-nous, que d'obtenir l'installation de l'outillage nécessaire.

« Je crois donc qu'il y a lieu d'étudier la proposition dont il s'agit et que son application doit être confiée à la Société centrale, à défaut d'un syndicat émané d'elle. »

Ce vœu est adopté sans débat.

Ad. 3. Aucune réponse n'est faite à ce sujet.

Ad. 4. On cite que dans l'Amérique du Sud il existe des pays dans lesquels la culture des abeilles est interdite.

M. Crousse expose que le système des cadres mobiles a contribué puissamment à régénérer l'apiculture en Belgique ; il fait mention de la sollicitude du gouvernement belge pour l'apiculture en distribuant des sommes

importantes de deux à trois mille francs, soit à titre de subside, soit comme subvention lors d'une exposition.

Un encouragement semblable est accordé aux apiculteurs novices par le gouvernement hongrois, sous forme de prêts gratuits de sommes considérables pour des laps de temps assez longs.

Le Congrès est d'avis qu'il faut insister auprès du gouvernement de la République pour le prier d'entrer dans cette voie pratique.

Il convient de faire faire de nombreuses conférences.

La séance est levée à midi.

Le programme des questions à traiter étant épuisé, le Congrès prend fin.

Bois de Boulogne, en juillet 1895.

Les secrétaires :

J. BARBICHE, A. MAUJEAN, DU CHATELLE.

L'EXPOSITION D'APICULTURE A BERNE

M. H. de Blonay, membre du jury et rapporteur, ayant bien voulu sur notre demande nous communiquer ses notes, nous en donnons quelques extraits.

La Division d'Apiculture à la VI^{me} Exposition Suisse d'Agriculture, qui a eu lieu à Berne en septembre dernier, est, si nous ne faisons erreur, la plus remarquable et la plus importante qui ait eu lieu en Suisse. Lucerne, Zurich, Neuchâtel, Fribourg ont marqué déjà diverses étapes importantes dans la marche de l'apiculture moderne en Suisse, mais il faut reconnaître que Berne nous a encore procuré des surprises. Bien qu'il n'y eût rien de bien nouveau en fait d'instruments et de produits, cependant deux apparitions méritent d'être spécialement signalées : d'une part les nombreuses expositions collectives de Sections (plus de vingt), d'autre part l'Association des Apiculteurs de Berne pour la vente du miel, société analogue à quelques-unes existant dans le canton de Vaud, et destinée, avec un capital formé par les apiculteurs eux-mêmes, à régulariser le marché au miel dans le pays. Ces institutions, qui sont appelées à rendre de signalés services, constituent un réel progrès.

Avec près de 180 exposants, dont un grand nombre très méritants, la difficulté était grande de différencier les valeurs relatives de leurs expositions ; cela a amené le jury à prendre une échelle de points assez étendue, surtout pour certaines branches. Ainsi pour les populations, le jury a fixé un maximum de 80 points pour quatre branches, soit 20 points par branche : 1^o population ; 2^o provisions, savoir leur quantité en pollen et miel et leur bonne disposition dans la ruche ; 3^o reine ; 4^o état général de la ruche, savoir si les bâtisses étaient bonnes et paraissaient provenir de la même ruche ou avaient été réunies pour l'occasion. Pour les habitations vides, le jury a aussi admis un maximum de 80 points pour quatre branches : 1^o système, savoir si la ruche était d'un type admis en Suisse, ceci afin de ne pas primer toutes les idées originales qui se produisent et qui, quoique parfois bonnes, met-

tent le désarroi parmi les apiculteurs, surtout parmi les commençants; 2^o bonne construction et bonne exécution; 3^o bons matériaux; 4^o bas prix. Pour les ruches en paille à bâtisses fixes le jury a admis un maximum de 20 points. Malheureusement, un grand nombre d'exposants se sont dispensés, malgré les prescriptions de la commission d'organisation, d'indiquer leur prix de revient, ou, s'ils étaient marchands, celui de vente; dans ces cas-là le jury a fortement baissé la note relative au prix.

Pour les machines et instruments, le maximum a été de 60 points, avec 20 pour la bonne construction, 20 pour l'utilité et l'usage pratique et 20 pour le bas prix.

Enfin pour les produits, miel, cire et leurs dérivés, etc. :

a) Pour les individus cinq notes de 20 points chacune ont été admises, maximum 100: 1^o effet général, soit bonne disposition de l'exposition; 2^o variété plus ou moins grande de produits divers; 3^o miel, qualité, quantité; 4^o cire, qualité, quantité, formes diverses; 5^o sous-produits divers.

b) Pour les Sections il a été ajouté une sixième note relative à tout ce qui se rapporte à l'instruction apicole et à la partie théorique; cela a porté le maximum à 120.

Populations. — La visite des ruches habitées, dont une trentaine étaient soumises au jury, s'est faite beaucoup plus facilement que l'on aurait pu l'espérer, les habitantes, y ayant mis beaucoup d'amabilité, même des Chypriotes, sur la ruche desquelles était écrit un avis bienveillant du propriétaire invitant les visiteurs à se méfier des piqures. Il est remarquable de voir combien ces pauvres bêtes dépayisées, renversées, retournées en tous sens, enfermées pendant plusieurs jours, songent peu à se défendre. Le jury a trouvé quelques belles populations, en général italiennes, carnioliennes ou croisées des deux races, dont plusieurs collections; il y avait aussi des carinthiennes et des chypriotes. Six ruchettes d'observation contenant chacune un rayon seulement — les ruchettes assemblées à charnières de façon à former une étoile et à pouvoir se replier dans le genre de la ruche d'observation d'Huber — étaient fort intéressantes. En général les populations étaient arrivées en très bon état, ce qui est un des grands avantages des ruches à bâtisses mobiles et montre l'habitude que les apiculteurs prennent peu à peu du transport des ruches. Les provisions n'étaient pas considérables. Les ruches bien peuplées étaient assez nombreuses.

Habitations vides. — Ici, rien de bien nouveau, ce sont toujours: de la Suisse allemande la ruche Burki-Jeker, appelée actuellement *Schweizerstock*, qui domine et de la Suisse romande la Dadant. Cependant le n^o 120, M. Neuhaus-Ducard, à Berne, expose une jumelle Dadant; le n^o 23, Section du Seeland, le n^o 31, M. Barth, à Frieswyl (Berne), le n^o 13, Section du Mittelland, le n^o 171, M. Ziegler, à Wintherthour, et d'autres, exposent également ce modèle, ce qui montre qu'il commence à se répandre dans la Suisse allemande.

De la Suisse romande, peu ou point de Burki, ni de Layens, mais des Dadant. En général les ruches sont conformées aux types adoptés par les sociétés; celles de la Suisse allemande, souvent très bien exécutées et en matériaux de choix; celles de la Suisse romande, moins soignées quant à l'effet, quoique peut-être aussi solides, mais meilleur marché. Dans le pre-

mier cas, l'on a peut-être plus travaillé en vue de l'Exposition, dans le second plus en vue de la vente et dans l'idée de mettre des ruches à cadres à la portée des petites bourses. Du reste, les exposants romands sont peu nombreux : M. F. Dulex, à Panex, n° 58 et M. J. Hess, à Granchamp, n° 81 sont les principaux avec de nombreuses ruches Dadant et Dadant-Blatt. De la Suisse allemande, de jolis pavillons, mais aucun fermé. Le n° 166, M. Wymann, à Beckenried, a aussi une très belle collection de ruches. Le n° 151, le pasteur Sträuli, à Scherzingen, expose quelque chose de nouveau : un pavillon pour ruches Dadant-Alberti avec magasin à miel en forme de tiroir ; malheureusement, en l'absence d'une ruche habitée de ce système, le jury n'a pu se rendre compte de la valeur pratique de cette invention. Il y a quelques bonnes ruches à cadres en paille.

Quant aux ruches en paille à rayons fixes, les frères Schumacher, à Malters, n° 143, en présentent une jolie collection ; il est bon dans certaines contrées où l'apiculture est peu développée et où les agriculteurs ont peu de temps à y consacrer, d'avoir encore des ruches fixes, mais avec des traverses en bois pour diriger les bâtisses, comme dans la ruche Dzierzon, et avec des hausses à cadres mobiles. La paille est une très bonne matière pour conserver la chaleur.

Appareils, machines et instruments. — Les principaux appareils et aussi les plus intéressants qui aient été exposés sont les extracteurs. La construction est en général bonne, solide, malgré quelques défauts qui se rencontrent encore par ci par là. Le manque d'indication du prix a fait baisser la note de plusieurs exposants ; l'important n'est pas seulement de faire de la belle marchandise, mais encore de la mettre par son prix à la portée de tous les apiculteurs. L'extracteur solaire est aussi bien représenté ; un exemplaire est placé sur un pied et peut tourner avec le soleil — à la main, il est vrai ; ce n'est pas nouveau, mais bon ; reste à y appliquer le tourne-broche qui le fera marcher avec le soleil. Beaucoup de petits outils bien faits sont exposés ; peu sont nouveaux et pratiques en même temps. La Suisse allemande a fait presque tous les frais de cette catégorie, à part deux ou trois romands ; en général, la Suisse romande a l'air de s'être réservée un peu pour Genève ; ces deux expositions étaient peut-être un peu rapprochées.

Produits divers. — Les produits de l'apiculture sont toujours à peu près les mêmes : miels divers, cire sous toutes les formes possibles, hydromel, eau-de-vie de miel, vinaigre, pains d'épice, lécrelets, etc., etc. Cette année nous trouvons, ajoutés à la série, du chocolat et du pain noir au miel, du colérabitter et toute une série d'apéritifs plus ou moins nouveaux. L'eau-de-vie est presque toujours bonne, l'hydromel moins souvent ; il y en a cependant de très bon, ainsi que de très bon vinaigre et, comme ce dernier est bien plus sain que les vinaigres achetés, nous pensons que l'on devrait pousser davantage cette fabrication. Nous trouvons, pour la première fois, croyons-nous, du vernis à la propolis.

Les miels sont très bien représentés par toute la gamme des couleurs, des limpidités et des goûts, ainsi que des altitudes de provenances.

Il y a de très belles expositions, arrangées avec beaucoup de goût et très bien assorties en produits et dérivés divers du miel et de la cire ; citons

parmi les Sections le n° 11, Kantonaler Verein, de Lucerne; n° 13, Section du Mittelland, de Berne et n° 14, Niderschimenthal; les Sections allemandes ont, en général, des expositions supérieures aux romandes; et, parmi les expositions individuelles, n° 103, M. Langel, à Bôle; n° 55, M. A. Cavin, à Couvet; n° 160, M. Ed. Wartmann, à Biègne, et n° 63, Etablissement apicole de La Croix, à Orbe; ici les romands reprennent la tête.

En général, les cires sont moins bien représentées que les miels; quelques exposants ont de jolies expositions, mais la cire en général n'est pas belle, à peine propre; avec l'extracteur solaire il est cependant facile d'en avoir de très propre et de très claire. Le n° 159, M. A. Wartenweiler à Engwang (Thurgovie) expose une série de cadres montés en cire gaufrée à divers états d'avancement du travail des abeilles pour achever les cellules; c'est intéressant.

En résumé, belle et bonne exposition dont nous espérons que les apiculteurs suisses tireront profit et instruction.

Le jury n'avait pas à juger l'exposition littéraire et artistique du Schweizer Bienenfreunde Vorstand, mais il a appris avec plaisir qu'il avait obtenu le diplôme d'honneur, soit la plus haute distinction de la Division des Sciences.

RÉCOMPENSES

Il y avait 27 expositions collectives de Sociétés et Sections, dont deux appartenant à la Suisse Romande, et 146 exposants individuels, dont 22 romands. Il a été décerné en primes en argent une somme de fr. 2645.—, plus 3 médailles de vermeil, 6 médailles d'argent, 39 médailles de bronze et 24 mentions honorables. Nous donnons seulement la liste des primes obtenues par les apiculteurs romands.

Expositions collectives de Sociétés et Sections

III^{me} prix, fr. 50.— et médaille en bronze, Société d'Apiculture d'Avenches; Section d'Apiculture de la Société Sédunoise d'Agriculture.

Ruche à rayons mobiles

II^{me} prix, fr. 10.—, Adrien Loup, à Montmagny;

III^{me} prix, fr. 5.—, G. E. Maistre, à Porrentruy.

Collections

I^{er} prix, fr. 30.— et médaille de bronze, François Dulex, à Panex; Jacob Hess, à Grandchamp (Neuchâtel).

II^{me} prix, fr. 20.—, Adrien Loup, Montmagny.

Appareils et instruments

II^{me} prix, fr. 15.— et médaille de bronze, J. Forestier, à Moudon, armoire pour cadres de toutes grandeurs.

III^{me} prix et médaille de bronze, G. E. Maistre, à Porrentruy.

Produits

I^{er} prix, fr. 20.— et médaille de bronze, Arnold Cavin, à Couvet; Eta-

blissement Apicole de La Croix, près Orbe; L. Langel, à Bôle; Ed. Wartmann, à Bienne.

II^{me} prix, fr. 15.—, Alfred Jordan, à Carrouge (Vaud); Albert Pouly, à Carrouge (Vaud).

III^{me} prix, fr. 10.—, Henri Bettex, à Combremont-le-Petit; Adrien Despont, à Corminbœuf; François Dulex, à Panex; Gustave Guidoux, à Champ-tauroz; G. E. Maistre, à Porrentruy.

Mention honorable, A. et V. Genoux, à Bourg-St-Pierre (Valais).

EXPOSITION NATIONALE, GENÈVE 1896

A la demande de la Société Romande d'Apiculture, les délais d'inscription pour la Section VI, Apiculture (Groupe 39), ont été prolongés et fixés définitivement aux dates suivantes :

a) Partie permanente, 31 décembre 1895.

b) Partie temporaire (miels de l'année, abeilles vivantes), 1^{er} juin 1896.

L'exposition des abeilles vivantes aura lieu probablement en septembre; un avis ultérieur fera connaître la date exacte, ainsi que l'époque à laquelle les miels de l'année devront être envoyés.

NOUVELLES DES RUCHERS ET OBSERVATIONS DIVERSES

Alex. Astor, Chalus (Puy-de-Dôme), 15 août. — Cette année encore j'ai eu plusieurs rayons effondrés. Mes ruches sont peintes en couleurs assez claires, la plupart à l'ocre jaune, d'autres en blanc et en bleu clair. De plus je les ai abritées avec des paillassons de 1 mètre carré posés sur le toit, mais je ne trouve pas cela très pratique : outre que pour ombrager complètement la ruche il faudrait (surtout lorsque les ruches ont plusieurs hausses) des paillassons de trop grandes dimensions, lorsque le vent souffle un peu fort ces paillassons sont projetés sur les plate-bandes de légumes au grand détriment de ceux-ci. Le meilleur moyen d'ombrager les ruches est, je crois, de planter contre un arbuste ou une treille. C'est du reste ce que j'ai fait, mais mes ceps de vigne sont encore trop jeunes pour protéger efficacement.

L'année dernière j'avais mis 26 ruchées en hivernage en bonnes conditions. L'hiver a commencé tard, vers la mi-décembre seulement, mais il a duré longtemps, jusqu'à fin mars; les abeilles n'ont pu sortir que trois fois en près de quatre mois. Après ce long et rude hiver j'ai été heureux de constater qu'aucune de mes 26 colonies ne manquait à l'appel, mais elles étaient en retard sous le rapport du développement et n'avaient que peu de couvain. Néanmoins le mois d'avril n'ayant pas été mauvais, les ruchées étaient passablement peuplées lors de la floraison du sainfoin. Le temps a été assez propice à la récolte, quelques journées de pluie ont favorisé la production du miel dans les fleurs. Sur les 26 colonies que j'avais hivernées, j'en ai trouvé deux qui étaient orphelines, une qui avait une reine bourdonneuse, et en en transvasant une autre j'ai perdu la reine. Ces quatre ruchées ont été réunies à d'autres. Il m'en restait donc 22 pour la récolte. Elles m'ont produit 4400 kil. de miel de première récolte, 15 kil. de cire, construit sur cire gaufrée 2642 dem. de rayons, soit 235 grands rayons Dadant Modifiée et de plus donné 8 essaims naturels ou artificiels. Quant à la seconde récolte, elle sera nulle vu la sécheresse des deux mois derniers. Je dois encore ajouter que mes ruches Dadant n'avaient pas chacune une hausse bâtie, puisque je ne disposais que de 13 hausses construites pour 44 ruches.

Vous vous souvenez peut-être de ce que je vous écrivais dans ma lettre à propos de la grandeur des ruches (voir *Revue* 1895 p. 42). L'expérience de cette année n'a fait que confir-

mer ma manière de voir. J'ai eu une Layens qui à un moment donné a cubé 458 dem. (Layens 20 cadres 87 dem. 17 + 3 hausses de petits cadres cubant chacune 23 dem. 56) et tout a été rempli. D'autres ruches Layens ont rempli deux de ces hausses en plus de leurs grands cadres. Voilà donc l'avantage des grandes ruches.

Un jour du mois de mars, après d'abondantes chutes de neige, la température était remontée, quelques rares abeilles sortirent d'une ou deux ruches. Mais comme le temps était couvert, le thermomètre à 10° seulement, et que le vent soufflait du sud avec force, ces quelques abeilles furent précipitées dans la neige fondante. Le lendemain j'en ramassai 75 que j'essayai de ranimer; j'y réussis : sur les 75, il n'y en eût seulement qu'une dizaine qui ne reprirent pas leurs sens, toutes les autres regagnèrent leur domicile. Cependant ces abeilles étaient restées pendant 20 heures au moins sur la neige fondante, car il avait dégelé toute la nuit. D'où je conclus que les abeilles ont une assez grande force de résistance au froid.

A ce propos, voici encore une observation qui concerne cette fois leur couvain. Un jour je présentai une cellule royale à une ruche orpheline. Quelques jours après, en visitant cette ruche, je ne trouvai pas la reine, qui avait dû éclore. J'attendis quelques jours et la visitai de nouveau; je n'y pus encore voir ni reine ni couvain. Croyant orpheline cette colonie, je la réunis un soir à sa voisine, en en brossant les abeilles à l'entrée de celle-ci. Le lendemain matin, je trouvai devant la ruche qui avait reçu les abeilles brossées, une belle reine mourante, qui finit d'expirer entre mes doigts. C'était la reine que j'avais vainement cherchée dans la soi-disant ruche orpheline! J'en inspectai alors les rayons, que j'avais transportés la veille dans le laboratoire, et dans deux j'y vis des œufs que je n'avais pas aperçus lors de la dernière visite de cette ruche, car le temps était très sombre, ce qui fut cause de mon erreur. Je remis les rayons dans la ruche que je reportai à sa place; les abeilles revinrent pour la plupart à leur ancien domicile, élevèrent le couvain qui provenait de ces œufs et de plus s'en servirent pour remplacer leur reine morte en en élevant une autre qui a parfaitement réussi et m'a paru bonne jusqu'ici. Cependant les dits œufs sont restés environ 46 heures dans le laboratoire à une température qui de 15° au soir s'est abaissée progressivement à 10° le lendemain matin. Je n'aurai pas cru qu'ils puissent éclore après être restés pendant si longtemps à cette température relativement basse (1).

J'ai eu deux jeunes reines de cette année qui, en commençant leur ponte, pondaient plusieurs œufs dans la même cellule (2, 3, 4), j'en ai même compté jusqu'à 7 et 8.

Le rendement de ma ruche Wells est absolument le même que celui des autres ruches, aucun avantage, pour cette année du moins.

Albin Droux, Champois (Jura), 24 août. — La récolte de 1895 a été dans nos contrées un peu au-dessus de la moyenne, surtout dans les ruchers situés au bord des sapins. Le transport des abeilles de la plaine à la montagne a donc été très avantageux. Les taillis ou bois blancs, qui sécrètent ordinairement du miel dans les années chaudes, n'ont rien donné cette année. Il n'y a que les résineux qui aient produit du miel, aussi toutes les colonies voisines de ces dernières forêts ont un excédent de provisions, tout en leur enlevant toutes les capotes dont elles étaient munies.

L'apiculture prend toujours un peu plus d'extension; je n'ai pu cette année subvenir à toutes les commandes.

Ami Jordan, Mézières, 23 octobre. — Nous avons eu dimanche dernier notre assemblée de la Section, qui a été assez nombreuse, et tous les apiculteurs de notre Jorat sont bien satisfaits de la récolte.

(1) Huber a dit : « Pour éclore, l'œuf de la reine n'a pas besoin d'incubation, la température de la ruche suffit; ce n'est que lorsqu'il est éclos et que la petite larve vient au jour et a percé la coquille que les ouvrières le couvent de plus près. » (LETTRE A M^{lle} DE PORTES). *Réd.*

Apiculteurs

Donnez tous votre adresse à

A. MAIGRE, 169, rue Rambuteau, MACON, France

pour recevoir franco le nouveau catalogue général

Bon marché sans précédent. Fabrication hors ligne

N'hésitez pas. Demandez le catalogue

Il suffit pour cela d'envoyer sa carte de visite avec le mot apiculteur et l'adresse exacte

Grand Établissement d'Apiculture

DIPLOMES
D'HONNEUR

EMILE PALICE

MÉDAILLES
OR, ARGENT
ET BRONZE

Neuvy-Pailloux (Indre)

Maison entièrement spéciale pour l'Apiculture

VENTE DE GROS ET DÉTAIL

Grande

FABRIQUE de RUCHES à CADRES

ET D'INSTRUMENTS D'APICULTURE LES PLUS PERFECTIONNÉS

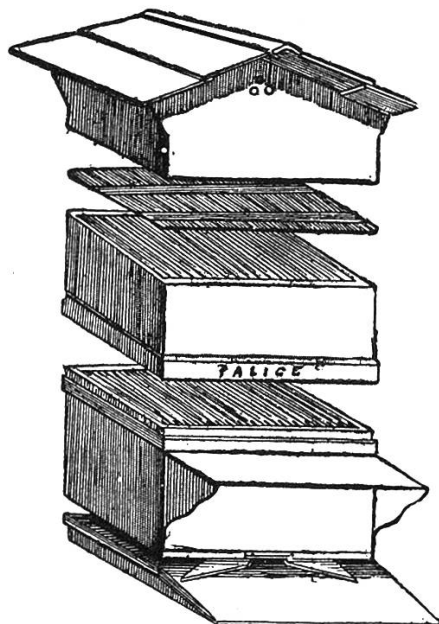
Nouvelle
Ruche Dadant-Blatt
Système Palice

d'un dernier perfec-
tionnement

Modèle déposé

Permettant de retirer
le miel sans piqûres
aussi facilement que
l'on cueille un fruit
sur un arbre, tout
en supprimant voile
et enfumoir.

Prix :
Complète, 25 fr.



Ruche Dadant-Blatt
à cadres impropolisables

Modèle très soigné et
d'une grande solidité

Prix :
Complète, 20 fr.

La même ruche peut
être fournie avec tous
les rayons garnis
de cire gaufrée, ainsi
qu'avec abeilles.

Voir le catalogue.

Tous les systèmes de ruches peuvent être fournis avec cadres impropolisables et avec abeilles et provisions.

Demandez le catalogue général de la maison, adressé franco sur demande (il suffit d'envoyer sa carte). **Cours élémentaire d'Apiculture**, guide pratique des commençants mobilistes (illustré) 1 fr. 50.

GRANDE FABRICATION DE CIRE GAUFREE

en belle cire jaune pure abeilles

Cire n° 1, pour nid à couvain	Fr. 4.— le kilo
Cire n° 2, pour magasin à miel	» 4.75 »
Cire n° 3, pour sections	» 6.— »

Rabais proportionnel à partir de 5 kilos

Nouvelle Cire spéciale de la maison pour nid à couvain

ne craignant pas de s'effondrer ni de se gondoler. Le seul moyen d'obtenir des rayons parfaitement réguliers. Prix et échantillons sur demande.

Toutes les cires sont coupées aux dimensions demandées; toutes les cires sont acceptées et la maison en est toujours acheteur.

Cinq machines à cylindres fonctionnant régulièrement pendant toute la bonne saison nous permettent de livrer à bref délai mêmes les plus fortes commandes.

Dépôt de tous les articles à Paris, 71, rue des St-Pères, près le boulev. St-Germain